

**ADMINISTRATION TERRITORIALE DE  
SANTÉ****Madame Sahondra RAMANANTSOA**

boulevard port en bessin

bp 4333

97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON

**FRANCE****RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-25-IV-043814-01

Version du : 11/03/2025

Page 1/3

Dossier N° : 25V010221

Date de réception : 27/02/2025

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de consommation	unité de traitement SP	(1203) (voir note ci-dessous) (2469) (voir note ci-dessous)

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres physico-chimiques identifiés par # et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation

(2469) Rapport du sous-traitant joint

N° ech **25V010221-001** | Votre réf. (1) unité de traitement SP

**Limites** ECO - Limites distribution  
**Réglementation** Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11/01/2007 et modifications Arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique

**Date et heure de prélèvement (1)** 19/02/2025 09:15      **Début d'analyse** 28/02/2025 15:41  
**Préleveur (1)** Prélevé par vos soins      **Localisation du prélèvement (1)** unité de traitement SP  
**Date de réception** 27/02/2025 12:40      **Température de l'air de l'enceinte** 6°C

**COMPOSES VOLATILS**

		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXC47 : Bromodichlorométhane Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)	#	2.98	µg/l		
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXC4P : Bromoforme (tribromométhane) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)	#	<0.50	µg/l		
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXC49 : Chloroforme (trichlorométhane) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)	#	2.74	µg/l		
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXC4W : Dibromochlorométhane Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)	#	1.65	µg/l		
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301					
IXN1A : Somme des Tri-Halo-Méthanés Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville)		7.37	µg/l	100	
Calcul - NF EN ISO 10301					

Conclusion / Déclaration de conformité

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.



Alison Caumon  
 Coordinatrice Projets Clts Labo Prox

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et soulignée ou notifiée dans les observations.

**EUROFINS HYDROLOGIE ILE DE  
FRANCE SAS  
RECEPTION RESULTATS**  
2 Avenue de Laponie  
91940 LES ULIS  
FRANCE

---

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IX-049181-01

Version du : 06/03/2025

Page 1/2

Dossier N° : 25M016916

Date de réception : 28/02/2025

Référence bon de commande : EUFRVE200117009

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
009	Eau de consommation	25V010221-001 / unité de traitement SP	(1203) (voir note ci-dessous)

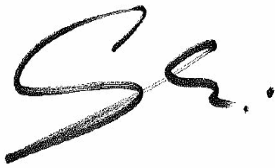
(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres physico-chimiques identifiés par # et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation

N° ech **25M016916-009** | Votre réf. (1) 25V010221-001

<b>Date de prélèvement (1)</b>	19/02/2025 09:15	<b>Prélèvement effectué par (1)</b>	CLIENT
<b>Date de réception</b>	28/02/2025 13:33	<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	6.9°C
<b>Début d'analyse</b>	28/02/2025 15:41		

**Trihalométhanes**

		Résultat	Unité
IXC47 : Bromodichlorométhane Prestation réalisée par nos soins	#	2.98	µg/l
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301			
IXC4P : Bromoforme (tribromométhane) Prestation réalisée par nos soins	#	<0.50	µg/l
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301			
IXC49 : Chloroforme (trichlorométhane) Prestation réalisée par nos soins	#	2.74	µg/l
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301			
IXC4W : Dibromochlorométhane Prestation réalisée par nos soins	#	1.65	µg/l
HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301			
IXN1A : Somme des Tri-Halo-Méthanés Prestation réalisée par nos soins	#	7.37	µg/l
Calcul - NF EN ISO 10301			



Ghislaine Schmitt  
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.